

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par Flavie HERPIN
N. Réf. : FH/25.09.2020
Tél. 02 51 47 45 47

Objet : Compte rendu du Comité Technique du 25 septembre 2020

COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2020

Pour les représentants de la collectivité :

Madame Sylvie DURAND, titulaire, **Monsieur Pierre LEFEBVRE**, titulaire, **Monsieur Régis ROUSSEL**, titulaire, **Monsieur Michel VIAULT**, titulaire, **Monsieur Sylvain FARCY** titulaire, **Madame Sophie MONTALÉTANG**, suppléante, **Monsieur Manuel GUIBERT**, suppléant, **Monsieur Patrick DURAND**, suppléant, **Monsieur Gilles RENOIR**, suppléant, **Madame Christine PONSOT**, suppléante, **Monsieur Gilbert OLIER**, suppléant étaient présents.

Monsieur Jacky GODARD, titulaire, **Monsieur Yannick DAVID**, titulaire, **Monsieur Bernard QUENAULT**, titulaire, **Monsieur Luc BOUARD**, suppléant, **Monsieur Laurent FAVREAU**, suppléant, étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

- Syndicat CFTD :

Monsieur Benoit DÉCHAMP, titulaire et **Madame Laurence BARON**, suppléante étaient présents.

- Syndicat CGT :

Monsieur Benoit JAMONNEAU, suppléant était présent.

Madame Christel RAYNAUD, titulaire était excusée.

- Syndicat FO :

Monsieur Pascal BARBEAU, titulaire, **Monsieur Marc REMÉRANT**, suppléant et **Madame Isabelle LUCAS**, suppléante étaient présents.

Monsieur Frédéric DUBÉ, titulaire était excusé.

- Sans étiquette :

Madame Lydia RICHARD, titulaire était présente.

Monsieur **Éric BOUDEAU**, titulaire était excusé.

- Syndicat SUD :

Monsieur Philippe LARIGNON, titulaire, **Madame Zora AMMOUR**, titulaire et **Monsieur Davy BIRÉ**, suppléant, étaient présents.

Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN, suppléante était excusée.

Le nom des membres titulaires, ou remplaçant un titulaire et prenant part au vote, apparaît en gras.

Présidente de séance : **Madame Sylvie DURAND**

Secrétaires de séance :

Secrétaire : **Monsieur Pierre LEFEBVRE**
Secrétaire adjoint : **Monsieur Philippe LARIGNON**, syndicat SUD

Madame Flavie HERPIN de la Direction des Ressources Humaines assure l'assistance administrative.



I – Approbation des comptes rendus

1.1 Approbation du compte-rendu du 30 avril 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1.2 Approbation du compte-rendu du 7 mai 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1.3 Approbation du compte-rendu du 18 juin 2020

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, demande pour quelles raisons les agents en télétravail n'ont pas pu bénéficier de la prime exceptionnelle COVID-19 alors que le décret le prévoit.

Monsieur Michel VIAULT répond que la collectivité a décidé de ne pas verser la prime exceptionnelle COVID-19 aux agents en télétravail puisqu'ils n'ont pas été exposés au virus dans l'exercice de leur fonction.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, indique que la prime exceptionnelle a été versée en partie sur la paie de septembre. Il demande alors quelles sont les situations qui sont encore à l'étude et notamment si cela porte sur les agents du secteur portage des repas.

Monsieur Michel VIAULT confirme que la majorité des agents a perçu la prime sur la paie de septembre. Quelques situations sont encore à l'étude et dans l'attente d'éléments complémentaires de la part des directions pour déterminer si les agents concernés sont réellement éligibles au versement de la prime. Concernant le secteur portage des repas, le cadre réglementaire ne prévoit pas le versement de cette prime dans les mêmes conditions que celle des EHPAD.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, regrette la décision de la collectivité de ne pas verser la prime dans les mêmes conditions que pour les EHPAD aux agents du secteur portage des repas car cela concerne seulement 5 ou 6 agents.

II – Délégation de service public

2.1 DSP assainissement collectif

Présentation par Hervé CIFARELLI, directeur de l'environnement, développement durable et paysages.

Dans l'attente de la construction d'une nouvelle station d'épuration sur le territoire, **Monsieur Hervé CIFARELLI** propose, aux membres du Comité Technique, que la station d'épuration actuelle soit gérée par un nouveau contrat de délégation de service public pour une période de 5 ans. La gestion en régie directe sera étudiée lorsque la nouvelle station d'épuration sera opérationnelle.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, regrette que la gestion en régie directe n'ait pas été retenue pour ce nouveau contrat. Cela aurait permis de recruter et de former les agents en amont de la future station d'épuration.

Monsieur Michel VIAULT répond que, dans cette hypothèse, la collectivité serait obligée de passer par une gestion en régie directe pour la nouvelle station d'épuration, décision qui sera prise au moment venu. Il reste encore de nombreuses incertitudes. Les risques financiers et juridiques seraient trop importants.

Monsieur Hervé CIFARELLI ajoute que les métiers évoluent chaque année du fait d'une actualisation réglementaire dense, dans ce domaine. De plus, le fonctionnement actuel datant des années 1980 est trop incertain pour que la collectivité prenne en charge les risques techniques et financiers.

A l'heure actuelle, il est donc impossible de définir un profil de poste qui pourrait correspondre aux exigences de la nouvelle station d'épuration car le projet de construction n'est pas encore arrêté.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, demande si la société retenue pour gérer le contrat de délégation de service public sera aussi retenue pour la future station d'épuration.

Monsieur Hervé CIFARELLI confirme que cela peut être une possibilité.

Monsieur Michel VIAULT ajoute qu'une mise en concurrence à l'échelle nationale et européenne sera relancée au terme des 5 années. Cela dépendra également du mode de gestion retenu.

Monsieur Benoit DÉCHAMP, pour le syndicat CFDT, demande la durée du contrat de délégation de service public.

Monsieur Michel VIAULT répond que le contrat est prévu pour une durée de 5 ans. Concernant la nouvelle station d'épuration, le mode de gestion et sa durée seront revus au terme de ce présent contrat.

Monsieur Philippe LARIGNON, pour le syndicat SUD, demande si la construction de la nouvelle station d'épuration aura pour conséquence d'augmenter les factures des administrés.

Monsieur Michel VIAULT ajoute que la collectivité fera le maximum pour limiter les impacts financiers concernant les administrés. Le réel coût de cet investissement nécessaire n'est pas encore défini mais les emprunts et les subventions se lisseront sur de nombreuses années pour en limiter l'impact.

Madame Sylvie DURAND confirme néanmoins que les services de l'eau et du traitement déchets vont devenir de plus en plus coûteux.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 8	<u>Nombre de votants</u> : 8
VOTE POUR : FO (2 voix) Sans étiquette (1 voix) ABSTENTIONS : CFDT (2 voix) SUD (2 voix) VOTE CONTRE : CGT (1 voix)	VOTE POUR : 8 voix

2.2 DSP fourrière

Présentation par Sylvain FARCY, directeur général adjoint des services, pôle Services à la population

Monsieur Sylvain FARCY explique qu'un contrat de délégation de service public ayant débuté en 2016 pour les services fourrière arrive à échéance le 31 décembre prochain. Ce service nécessite de fonctionner en permanence (jour et nuit), de disposer d'un site sécurisé et d'équipements particuliers, et de gérer du personnel qui soit disponible à tout moment. Il est donc proposé d'établir un contrat de délégation de service public pour une durée de 5 ans.

Monsieur Benoit DÉCHAMP, pour le syndicat CFDT, demande s'il existe d'autres sociétés privées sur le territoire qui propose ces services. En effet, M. DÉCHAMP alerte sur le comportement du prestataire actuel qui ne respecte pas toujours le code de la route.

Madame Sylvie DURAND a fait le même constat : vitesse excessive et stationnement sur les trottoirs.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, confirme également les propos.

Monsieur Pierre LEFEBVRE confirme que la société actuelle a effectivement le monopole sur le territoire. En tous cas, il assure que ces observations intolérables seront transmises à la société concernée.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 8	<u>Nombre de votants</u> : 8
VOTE POUR : CFDT (2 voix) FO (2 voix) Sans étiquette (1 voix) ABSTENTIONS : CGT (1 voix) SUD (2 voix)	VOTE POUR : 8 voix

III – Réorganisation du service Réglementation – droits de place

Présentation par Madame Christine PONSOT, Monsieur Gilbert OLIER et Monsieur Sylvain FARCY, directeurs généraux adjoints des services.

Madame Christine PONSOT explique que les 4 agents du service Réglementation-droits de place, initialement rattachés au pôle Equipements et espaces publics, sont réaffectés suite au départ en retraite du responsable de service. Un agent, exerçant ses fonctions sur le volet réglementation, sera affecté à la direction proximité et citoyenneté. Trois agents exerçant leurs fonctions sur le volet droits de place seront affectés à la direction développement économique, commerce, emploi, formation.

Monsieur Gilbert OLIER ajoute que cette réorganisation permet une meilleure articulation des missions. Les agents exerçant des missions droits de place doivent être en lien direct avec l'économie.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, demande la date d'effet de cette réorganisation.

Madame Sylvie DURAND répond que cela est déjà effectif.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, demande comment cette réorganisation est vécue par les agents.

Monsieur Gilbert OLIER assure que les agents sont satisfaits de cette nouvelle affectation.

Monsieur Benoit DÉCHAMP, pour le syndicat CFDT, regrette que cette réorganisation soit déjà effective alors qu'il y a eu plusieurs Comités Techniques cette année (30 avril, 7 mai, 18 juin).

Monsieur Michel VIAULT explique que la période de crise sanitaire COVID-19 a engendré une surcharge de travail très importante où il a fallu s'adapter constamment.

Madame Christine PONSOT ajoute qu'elle a aussi souhaité accélérer les choses dans cette période de crise sanitaire où les agents avaient besoin de s'y retrouver et de savoir où ils étaient affectés. Le projet a été présenté à chacun d'entre eux et ils ont tous été d'accord.

Madame Sylvie DURAND appelle les organisations syndicales à comprendre le contexte et rappelle tout le travail de qualité réalisé durant cette période très compliquée.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, demande à se faire confirmer qu'un poste de catégorie A (responsable du service réglementation-droits de place parti en retraite) est alors supprimé. Il demande également le devenir de l'assistante du service.

Monsieur Gilles RENOIR répond que l'assistante du service a été réaffectée en service tremplin.

Monsieur Michel VIAULT ajoute que la réorganisation a redistribué les missions au sein de différentes directions. Par conséquent, il n'y avait pas besoin de responsable de service. Il confirme donc que le poste a été supprimé.

Madame Sophie MONTALÉTANG quitte la séance à 16h00.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, demande à ce que la collectivité lui transmette un tableau des effectifs à jour.

Monsieur Michel VIAULT répond que ce travail a déjà été réalisé l'année dernière et a été transmis aux représentants du personnel.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, demande si le temps partiel à 80% a bien été choisi.

Madame Christine PONSOT le confirme.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
Nombre de votants : 8	Nombre de votants : 8
VOTE POUR : FO (2 voix) Sans étiquette (1 voix) ABSTENTIONS : CFDT (2 voix) CGT (1 voix) SUD (2 voix)	VOTE POUR : 8 voix

IV – Présentation du bilan social 2019

Présentation par Monsieur Gilles RENOIR, directeur des ressources humaines

Monsieur Benoit DÉCHAMP, pour le syndicat CFDT, constate que les agents à temps partiel thérapeutique ne sont pas comptabilisés.

Monsieur Gilles RENOIR confirme qu'ils sont bien comptabilisés à temps complet.

Monsieur Benoit DÉCHAMP, pour le syndicat CFDT, demande combien d'agents ont bénéficié du télétravail pendant la première période de confinement liée à la crise sanitaire COVID-19.

Monsieur Michel VIAULT répond qu'ils sont environ 400 à en avoir bénéficié.

Monsieur Benoit DÉCHAMP, pour le syndicat CFDT, demande alors s'ils pourront continuer à en bénéficier.

Monsieur Michel VIAULT répond par la négative et explique que la charte télétravail va être révisée. Cette révision permettra notamment d'élargir le dispositif et de le rendre plus souple. Cette charte sera validée au Comité Technique de fin d'année.

Monsieur Benoit DÉCHAMP, pour le syndicat CFDT, demande quelles sont les perspectives concernant les nominations par l'avancement de grade ou par la promotion interne dans les années à venir.

Monsieur MICHEL VIAULT répond que les prospectives sont difficiles à réaliser. Toutefois, un effet de tarissement est à prévoir car plus on avance plus les agents atteignent le dernier grade de leur cadre d'emplois.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, rappelle qu'une possibilité à l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs par voie de promotion interne n'a toujours pas été pourvue en 2020.

Madame Sylvie DURAND explique que cette possibilité restera ouverte l'année prochaine.

Monsieur Marc REMÉRANT, pour le syndicat FO, constate des différences de niveau de rémunération entre les filières sur le bilan social et en demande les explications.

Monsieur Gilles RENOIR répond que l'encadrement supérieur est principalement sur des grades relevant des filières techniques et administratives. De plus, la filière administrative est passée au RIFSEEP dès la mise en place et la filière technique en juillet 2020.

Madame Laurence BARON, pour le syndicat CFDT, s'interroge sur le nombre important de contractuels pour remplacement. Le chiffre représente combien de contrats, combien de jours...

Monsieur Gilles RENOIR ne peut pas donner de chiffres plus précis. Il indique toutefois que ces contrats sont liés aux secteurs (Petite enfance et Education) qui sont soumis à des obligations de taux d'encadrement. Des remplacements sont nécessaires également au sein des EHPAD.

Madame Laurence BARON, pour le syndicat CFDT, pense qu'il serait intéressant de faire une étude pour créer des postes permanents de remplacement au sein des secteurs concernés.

Monsieur Gilles RENOIR rappelle que cela existe dans certains services notamment à la direction Education ou la Petite enfance. Les agents vont effectuer des missions de remplacement selon le besoin. Toutefois, la majorité des agents sont en difficulté au bout de quelque temps car ils ressentent le besoin de s'investir dans une école ou un établissement dédié. Cela reste une piste de travail malgré tout.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, constate que la répartition des promotions internes est incohérente dans le document global du bilan social (fiche 1.5.4).

Il demande des explications en page 22 du document de synthèse sur l'écart des évolutions de rémunération entre les auxiliaires de puériculture et les autres grades.

Monsieur Gilles RENOIR explique que les auxiliaires de puériculture sont passées au RIFSEEP en juillet 2020. Avant ce passage au RIFSEEP, leur régime indemnitaire correspondait à 10% de leur traitement brut. Ce cadre d'emplois a connu un rajeunissement, ce qui explique des traitements bruts plus faibles et donc des régimes indemnitaires plus faibles également. La moyenne devrait augmenter dans les années à venir notamment avec le passage au RIFSEEP.

Concernant la répartition des avancements de grade et de promotion interne, une rectification est à apporter dans le document global p.57 fiche 1.5.4. 85 hommes, 123 femmes ont bénéficié d'un avancement de grade en 2019. 6 hommes et 5 femmes ont bénéficié d'une promotion interne par la voie au choix et 1 homme, 3 femmes par la voie de l'examen professionnel sur la même année.

Madame Sylvie DURAND ajoute que l'analyse des niveaux de rémunération dans le bilan social est la partie la plus difficile à exploiter car de nombreux critères entrent en ligne de compte pour expliquer les évolutions et les écarts : départ/arrivée, ancienneté...

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, constate alors que le turnover des auxiliaires de puériculture doit être important.

Monsieur Gilles RENOIR répond qu'il y a effectivement des départs en retraite et des mutations. Toutefois, ce qui touche principalement la Petite enfance, ce sont les congés maternité qui découlent ensuite de congés parentaux ou de temps partiel.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, demande des précisions supplémentaires concernant la page 62 du document global « Nombre d'agents en situation de handicap ». Il souhaiterait que la collectivité lui transmette le nombre de personnes en situation de handicap (RQTH) qui ont trouvé un emploi au sein de la collectivité (hors reclassement médical). Il ajoute que l'obligation des 6% est globale. La volonté des associations et des syndicats est d'intégrer réellement les travailleurs en situation de handicap sur un poste permanent, d'où cette demande.

Monsieur Gilles RENOIR indique que la Ville et l'Agglomération respecte cette obligation et le taux est même supérieur à 6%. Au sein du CCAS, le taux est d'environ 3%.

Depuis le Comité Technique, il est ajouté au compte-rendu, concernant la question de M. JAMONNEAU, que 126 agents, ayant obtenu une reconnaissance en qualité de travailleur en situation de handicap (RQTH), exercent leurs fonctions au sein de la collectivité, au 31 décembre 2020.

V – Méthodologie projet temps de travail

Présentation par Monsieur Michel VIAULT, directeur général des services.

Monsieur Michel VIAULT rappelle l'obligation pour la collectivité d'appliquer au plus tard le 1^{er} janvier 2022 un temps de travail équivalent à 1 607 heures contre 1 547 heures actuellement. Il s'agit de tenir compte à la fois de la loi de transformation de la fonction publique et des recommandations formulées par le Chambre régionale des comptes lors de son dernier contrôle.

Par ailleurs, l'actuel protocole temps de travail a déjà près de 20 ans. Une réactualisation est donc nécessaire afin d'harmoniser et simplifier la gestion du temps de travail pour l'ensemble des agents.

La réflexion sur le temps de travail portera sur les attentes des agents en adaptant les cycles de travail, de manière à mieux concilier la vie professionnelle et la vie personnelle. En parallèle, une réflexion sur les besoins des services, notamment en termes d'ouverture aux usagers, sera lancée en concertation dans chaque direction.

Le projet temps de travail sera également mené en concertation avec les représentants du personnel. Des réunions de travail seront ainsi organisées chaque mois pour faire le point sur l'avancée du projet et prévoir les étapes à venir.

Monsieur Philippe LARIGNON, pour le syndicat SUD, observe que cette nouvelle gestion du temps de travail tend vers une organisation plus agile et moins pyramidale.

Monsieur Michel VIAULT explique que cette nouvelle organisation a pour but d'être plus souple, plus adaptée et plus équitable. Il sera recherché la meilleure adéquation entre les souhaits des agents, les besoins des services et les attentes des usagers. Il propose que le comité de pilotage de ce projet soit le Comité Technique.

Monsieur Benoit DÉCHAMP, pour le syndicat CFDT, demande si le groupe technique, composé de la direction générale et des représentants du personnel et qui se réunira chaque mois, sera décisionnaire.

Monsieur Michel VIAULT le confirme et insiste sur l'importance d'un travail concerté à tous les niveaux.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, demande que les dates des réunions mensuelles du groupe technique soient transmises rapidement afin de s'organiser au mieux.

Monsieur Michel VIAULT indique que la planification des réunions est en cours.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, demande qu'un protocole spécifique soit adopté dans les EHPAD car les exigences et les métiers sont très différents par rapport au reste de la collectivité.

Monsieur Gilles RENOIR indique qu'un protocole général du temps de travail sera rédigé pour définir les règles communes à tous les agents puis des protocoles spécifiques par direction ou service pourront venir compléter le cadre général.

Monsieur Michel VIAULT ajoute que ce travail va être très important et intéressant.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, demande pour quelles raisons les 1607h ne pourraient pas s'appliquer à tous les agents en année scolaire.

Monsieur Gilles RENOIR explique que la première année de mise en place serait compliquée à mettre en œuvre car cela nécessiterait de recalculer les congés au prorata. Cette piste peut toutefois être étudiée.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, explique que les retours de certains agents de la direction Education concernant le passage à 1 607h dès le 1^{er} septembre 2021 ont été positifs. Ils ont très bien compris l'enjeu.

Monsieur Michel VIAULT reconnaît que le passage obligatoire à 1 607h peut paraître contraignant mais cela permettra d'optimiser et améliorer les rythmes de travail des agents. Le travail sera très intéressant à mener en considérant l'organisation humaine, l'ouverture aux usagers, les évolutions technologiques...

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, demande, dans le cadre des réunions mensuelles temps de travail, combien de représentants par organisation syndicale peuvent être présents.

Monsieur Michel VIAULT propose deux représentants par organisation syndicale afin de permettre des échanges plus fluides.

Chaque membre du Comité Technique est d'accord avec la proposition.

VI – Réorganisation de la direction des Ressources Humaines

Présentation par Monsieur Gilles RENOIR, directeur des ressources humaines

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, demande quelle sera la répartition géographique des agents de la DRH.

Monsieur Gilles RENOIR répond qu'il n'y a aucune évolution sur ce point. Une partie des agents (prévention et médecine du travail) resteront à l'espace Prévert. L'autre partie des agents restent au sein du bâtiment François Mitterrand.

Monsieur Benoit DÉCHAMP, pour le syndicat CFDT, demande la transmission de l'ancien organigramme de la DRH.

L'ancien organigramme de la DRH a été transmis sous PLEIADE.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, évoque la surcharge de travail liée à la mise en place d'un nouveau logiciel SIRH et le turnover important depuis quelques années au sein du service Gestion administrative du personnel. Elle demande alors quelles seraient les leviers pour fidéliser les agents en place.

Monsieur Gilles RENOIR confirme la charge supplémentaire importante liée à la mise en place d'un nouveau logiciel SIRH. A compter d'octobre, les gestionnaires paie-carrière débiteront la paie en double sur 3 mois. Cette charge a été anticipée et les gestionnaires savent ce qui les attend.

Le turnover peut notamment s'expliquer par une équipe précédente qui était présente depuis plusieurs années déjà, mais également des souhaits de mobilité liés à de nouveaux projets professionnels, des rapprochements du conjoint ou encore du domicile familial. En matière d'attractivité des missions, il convient également de rappeler que les postes de gestionnaires ont été valorisés et sont désormais ouverts en catégorie B.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, demande si les agents de catégorie C exerçant un poste de catégorie B bénéficieront d'une revalorisation de leur régime indemnitaire.

Monsieur Gilles RENOIR le confirme. Il ajoute que les agents qui réussiront le concours seront nommés et les autres agents de catégorie C seront invités à passer le concours ou l'examen professionnel.

Madame Sylvie DURAND indique que la direction des ressources humaines connaît souvent une forte pression. C'est une direction passionnante qui doit s'adapter constamment à la réglementation.

Monsieur Michel VIAULT appuie sur le basculement de l'unité de prévention en véritable service. Cette thématique est très importante et est à approfondir pour la collectivité.

Madame Sylvie DURAND souligne le travail très qualitatif du service prévention des risques professionnels et sécurité au travail.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, demande où en est le recrutement du coach bien-être au travail.

Monsieur Michel VIAULT répond que la décision n'est pas encore tranchée. Ce recrutement engendre un coût salarial important.

Monsieur Régis ROUSSEL ajoute que la priorité a été donnée au recrutement d'une référente COVID.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, rappelle que par le passé l'unité de prévention et sécurité au travail était affectée au service médecine du travail.

Monsieur Gilles RENOIR le confirme.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 8	<u>Nombre de votants</u> : 8
VOTE POUR : CFDT (2 voix) CGT (1 voix) FO (2 voix) Sans étiquette (1 voix) SUD (2 voix)	VOTE POUR : 8 voix

VII – Questions diverses

1. Questionnement sur une procédure disciplinaire en cours

Monsieur Benoit DÉCHAMP, pour le syndicat CFDT, demande des précisions sur un conseil de discipline qui devait se tenir au mois d'avril.

Monsieur Gilles RENOIR indique que la procédure a été suspendue pendant la période de crise sanitaire. Elle va être relancée très prochainement.

2. Questionnement sur les moyens humains des médiathèques Sabot et Félix Leclerc

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, s'interroge sur les perspectives de deux médiathèques. Au sein de la médiathèque Sabot, deux agents sur quatre vont partir en retraite. Au sein de la médiathèque Leclerc, les contraintes budgétaires rendent difficiles des recrutements à venir.

Monsieur Sylvain FARCY répond que la médiathèque Leclerc ouvre seulement deux jours par semaine, le reste du temps, elle accueille des groupes scolaires. Dans cette configuration, des recrutements ne sont pas justifiés.

Monsieur Gilles RENOIR ajoute que le remplacement du responsable de la médiathèque Sabot, parti en retraite, sera mis en œuvre très rapidement. Le remplacement du deuxième agent est encore en cours de réflexion.

3. Questionnement sur un article de presse portant sur un détournement de 30 000€ par un cadre de la Ville de la Roche-sur-Yon.

Monsieur Pascal BARBEAU, pour le syndicat FO, demande des explications suite à un article paru dans la presse rapportant un détournement de 30 000€ par un cadre de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Madame Sylvie DURAND répond que ces agissements sont inacceptables et inexcusables. Une plainte a été déposée auprès du Procureur de la République. La Justice fera son travail.

Monsieur Michel VIAULT ajoute que ces agissements ont été découverts à la suite de plusieurs relances administratives demandant à l'auteur de justifier ses dépenses faites au moyen d'une carte achat mise à sa disposition.

Etant toujours en attente des justificatifs et malgré les nombreuses relances du service Comptabilité, une enquête administrative officielle a été diligentée par le Maire. Il s'est avéré que l'auteur des faits avait réalisé des dépenses injustifiées à hauteur de 34 000 euros. Il a actuellement remboursé presque la totalité de la somme.

En parallèle, un rapport disciplinaire a été rédigé à l'attention du Maire afin de lancer une procédure disciplinaire. Toutefois, la procédure a été arrêtée suite à la mutation de l'auteur des faits dans une autre collectivité. De plus, une plainte a bien été déposée auprès du Procureur de la République.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, s'inquiète pour le service Comptabilité et espère qu'il ne sera pas incriminé.

Monsieur Michel VIAULT indique qu'il s'agit d'une défaillance individuelle. Les services ont fait leur travail, l'auteur avait été relancé à de nombreuses reprises sur des justificatifs qui ne tenaient pas, n'étaient pas recevables ou « bizarroïdes » et cela a duré quelques mois. La Direction Générale s'est emparée du dossier au mois de mai. Début juin, Monsieur ROUSSEL avec le service budget comptabilité et lui-même ont épluché quasiment l'ensemble des pièces facture par facture. Monsieur VIAULT confirme fermement qu'en aucun cas le service budget comptabilité ne sera incriminé. Au contraire, il a fourni un travail très qualitatif afin de déceler cet abus inexcusable et inacceptable.

Monsieur Régis ROUSSEL ajoute que les dépenses réalisées sont comptabilisées lorsque les justificatifs sont reçus. En l'occurrence, cela n'a pas été le cas car les justificatifs manquaient.

Monsieur Michel VIAULT confirme une nouvelle fois que le travail a bien été réalisé en respectant le cadre réglementaire.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, met en doute l'innocence de la conjointe de l'auteur des faits également dans la collectivité. Elle s'inquiète sur sa réintégration au sein des services de la collectivité.

Madame Sylvie DURAND partage son inquiétude.

Monsieur Michel VIAULT indique qu'une nouvelle affectation est à l'étude lorsque l'agent en question, actuellement en arrêt, reprendra le travail. Ensuite, l'enquête judiciaire statuera sur son implication ou non. Selon les résultats de l'enquête, la collectivité prendra les mesures nécessaires.

La Présidente,
Madame Sylvie DURAND

Le...²⁸.../⁰¹.../2021



Le secrétaire,
Pour les représentants de la collectivité
Monsieur Pierre LEFEBVRE

Le...../...../2021

Le secrétaire adjoint,
Pour les représentants du personnel,
Monsieur Philippe LARIGNON

Le...¹⁰.../⁰³.../2021

